

Avant de terminer, je voudrais rappeler les paroles de John Foster Dulles qui ont été citées à la Chambre. Selon lui, le critère de la réussite n'est pas d'avoir un problème difficile à résoudre, mais si c'est le même que l'an dernier. Or, le problème d'aujourd'hui est le même qui dure depuis des décennies. Il faut y mettre un terme. Le programme n'aidera sûrement pas les habitants des 14 réserves de la circonscription de Battleford-Meadow Lake, pas plus qu'il ne viendra au secours des travailleurs licenciés des fabriques et des usines de contre-plaqué.

Les statistiques que cite de temps à autre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne tiennent même pas compte des Indiens. Quels avantages ce programme comporte-t-il pour Terre-Neuve où le chômage est de 20 p. 100 plus élevé? Je m'oppose fortement au bill C-19 qui propose de reconduire le programme de crédit d'impôt à l'emploi pendant une année encore et je demande que toute étude de questions cherchant à prolonger ces mesures, ce replâtrage, cessent et que le gouvernement libéral respecte son engagement, qu'il travaille avec tous les députés à mettre sur pied un programme de planification à long terme en vue d'arrêter une politique économique et une stratégie industrielle.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi de crédit d'impôt à l'emploi que nous étudions actuellement et qui vise à reconduire le programme pour une autre année. Le programme a d'abord été adopté en 1978 et est en vigueur depuis ce temps-là. L'année dernière, 50,000 emplois ont été créés en vertu de ce programme, à un coût d'environ 100 millions de dollars. Il est intéressant de voir tant de députés d'en face critiquer ce projet de loi car ce programme témoigne d'une approche assez semblable à celle des conservateurs lorsqu'ils ont été au pouvoir pendant quelque temps.

J'ai bien aimé écouter le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui semblait parler de direction économique comme si nous étions revenus neuf mois en arrière juste après les élections générales du 22 mai au moment où il déplorait cette absence de direction. Voici ce à quoi j'ai pensé: n'était-il pas là le soir du 11 février et n'était-il pas ici le 13 février lorsque son ministre des Finances a déposé le budget?

M. Knowles: Vous voulez dire le 11 et le 13 décembre.

M. Foster: Oui, décembre. S'il l'était, ne sait-il donc pas que les Canadiens et certainement la Chambre des communes ont refusé la direction économique de l'ancien gouvernement conservateur? Le 18 février, les Canadiens l'ont refusée, c'est bien sûr. L'essentiel de ses propos semblait être qu'il n'y a pas d'autre politique que la leur. Si leur politique était si bonne, pourquoi a-t-elle été refusée non pas seulement par la Chambre des communes, mais aussi par les Canadiens lors des élections générales du 18 février dernier?

Il faut reconnaître que le bill C-19 est très utile puisque le programme est surtout profitable aux localités où le commerce et l'industrie sont relativement bien développés. De toute évidence, les crédits d'impôt ne sont utiles que si le secteur industriel et commercial est relativement bien développé. D'où

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

la grande importance du projet de loi dans les collectivités où pareille situation existe.

● (1620)

On m'apprend que plus de 25,000 employeurs ont signé des contrats avec le ministère en vertu de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi et que 92 p. 100 d'entre eux se sont dits satisfaits du programme et ont annoncé leur intention d'y avoir recours à nouveau. Bien entendu, c'est dans l'Ontario et le Québec, où la main-d'œuvre est la plus abondante, qu'il y a le plus grand nombre d'employeurs. Proportionnellement parlant, le Nouveau-Brunswick était la deuxième utilisateur du programme qui, par ailleurs, a été très bien reçu dans la région de l'Atlantique. En moyenne, 88 p. 100 des usagers dans cette région étaient des entreprises ayant à leur emploi moins de 20 personnes.

Bien entendu, il n'est pas vrai, contrairement à ce que prétend le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), que seules les grandes sociétés en profitent. En Colombie-Britannique, par exemple, 82 p. 100 des sociétés qui se sont prévaluées du programme avaient à leur emploi moins de 20 employés, en Ontario, 77 p. 100, et au Québec, 72 p. 100.

Dans l'exercice 1979-1980, quelque 39,000 ententes ont été signées et près de 51,000 chômeurs ont trouvé du travail grâce au programme de crédit d'impôt à l'emploi.

Les emplois se répartissent de la façon suivante: 51 p. 100 dans le domaine de la manufacture, 20 p. 100 dans la vente au détail et en gros, et 12 p. 100 dans les industries de service. La manufacture, l'outillage et les opérations de fabrication comptaient 43 p. 100 des travailleurs; les employés de bureau représentaient 15 p. 100, et les vendeurs 7 p. 100. La majorité des ententes ont été signées pour des périodes de 52 semaines.

Les employés des provinces de l'Atlantique et de la Gaspésie, au Québec, peuvent obtenir un crédit d'impôt maximum de \$4,160. Dans la plupart des autres régions, le crédit d'impôt maximum est de \$3,120 par employé, et il est de \$3,640 dans le reste du pays.

Ce programme ne semble pas créer beaucoup de paperasserie inutile. Par exemple, l'employeur doit seulement remplir deux formules d'une page, plus une troisième formule facultative. Quatre-vingt-quatre p. 100 des employeurs déclarent que le crédit d'impôt les a décidés, dans une large mesure, à engager des personnes dans le cadre du programme de crédit d'impôt à l'emploi.

Une enquête auprès d'un échantillon de 5,000 personnes qui ont trouvé de l'emploi grâce au programme révèle que 52 p. 100 d'entre elles touchaient des prestations d'assurance-chômage avant de trouver un travail grâce au programme et que 5 p. 100 étaient des assistés sociaux. D'autres personnes étaient soutenues par des membres de leur famille, vivaient de leurs économies ou touchaient une pension. Toutes ces personnes avaient été en chômage pendant au moins deux semaines, mais en moyenne elles étaient en chômage et à la recherche d'un emploi depuis une quinzaine de semaines, soit près de quatre mois. On ne peut certainement pas prétendre que ces gens-là auraient trouvé de l'emploi de toute façon.